



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 17 octobre 2022

## ARRETE TEMPORAIRE N° 688/2022

Code Voie : 9999  
Diverses rues de la Ville

Le Maire de la ville de BASTIA,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1 ;

**Vu** le Code de la route ;

**Considérant** les travaux de réaménagement du réseau d'éclairage public sur la commune de Bastia réalisés par l'entreprise INEO (ENGIE) ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

### ARRETE

**Article 1** : L'arrêté municipal n°585.2022 du 16 septembre 2022 est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

**Article 2** : A compter du **17/10/2022 et jusqu'au 29/12/2023**, l'entreprise INEO est autorisée à effectuer des travaux de raccordement, de branchement et réaménagement électriques sur tout le territoire de la commune de Bastia.

**Article 3** : Durant l'intervention des travaux, l'entreprise prendra en charge la signalisation et matérialisation des périmètres de sécurité.

Le stationnement, la circulation et le cheminement piéton seront ponctuellement interdits au droit des travaux.

**Article 4** : Le demandeur sera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**Article 5** : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

**Article 6** : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint déléguée  
Linda PIPERI



*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Merria di Bastia**

Viale Pierre Guidicelli  
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

[www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)